

# Comité National Consultatif pour la Vaccination et les Vaccin (CNCV)

Expérience du Bénin

Pr ADEOTHY-KOUMAKPAI SIKIRATOU  
Présidente CNCV-Bénin

# Présentation du Bénin

## Points Clés :

Superficie : 114.763 Km<sup>2</sup>

Population : 10 315 244 habitants  
(Population en 2015  
à partir des  
projections du  
RGPH3 2013)

Capitale: Porto-Novo



# Contexte - 1

- La lutte contre les maladies évitables par la vaccination est devenue une priorité dans les PED.
- Mais le contexte actuel de la vaccination est devenu complexe devant:
  - la nécessité d'introduire de nouveaux vaccins dans le PEV,
  - les priorités sanitaires multiples avec des moyens limités,
  - la nécessité d'avoir une politique vaccinale tenant compte des spécificités locales.

## Contexte - 2

- Nécessité de renforcer les capacités nationales dans la prise de décision aux questions de l'immunisation à partir des données factuelles locales, régionales et internationales.
- Comité National Consultatif pour la Vaccination et les vaccins au Bénin (CNCV-Bénin) s'inscrit dans ce sens
- Créé par Arrêté ministériel n° 063 en date du 29 mars 2013 avec l'appui de l'AMP et OOAS, le CNCV-Bénin a été installé officiellement le 10 septembre 2013.

# Mission principale

- Emettre des avis, recommandations scientifiques et techniques pouvant guider le Ministère de la Santé dans:
  - la définition,
  - la mise en œuvre,
  - le suivi et
  - l'évaluation des politiques et stratégies de vaccination.

# Composition du comité - 1

## ❖ Membres de droit

- 11 Experts béninois issus de disciplines variées tous nommés par le Ministre de la Santé.
- Le comité est dirigé par un bureau exécutif de trois membres : Président, Vice Président et un rapporteur
- Durée du mandat des membres est de 3 ans renouvelable une fois.

# Composition du comité - 2

## ❖ Membres de non-droit

- Membres ex-officio (services du MS et autres Ministères impliqués dans la mise en œuvre et le suivi des activités de vaccination).
- Membres de liaison (organisations ou institutions nationales et internationales)
- Apportent des informations techniques et scientifiques au Comité;

# Composition du comité - 3

## ➤ Membres de non-droit (suite)

- Ils n'ont pas droit de vote et ne participent pas à l'élaboration finale des recommandations.

## ➤ Observateurs

- Personnalités pouvant être sollicitées ponctuellement par le comité pour éclairage sur des questions spécifiques



# Composition du comité - 4

## ❖ Secrétariat du CNCV-Bénin

➤ Assuré par l'ANV-SSP

➤ Chargé de:

- l'organisation administrative et technique de toutes les réunions du comité et de ses sous-groupes de travail;
- la rédaction et de la transmission des productions scientifiques et administratives du Comité;
- la coordination entre le président du comité et les différents groupes de travail.

# Fonctionnement du CNCV - 1

- Le CNCV-Bénin se réunit en session ordinaire une fois par semestre (soit deux fois par an) sur convocation de sa Présidente.
- Le CNCV-Bénin peut se réunir en session extraordinaire à la demande du Ministre de la Santé, de la Présidente ou au moins de la moitié des membres du comité.
- Réunions présidées par le Président ou vice-président en cas d'empêchement
- Tenue des réunions sur la base d'un quorum de 6 membres sur les 11

# Fonctionnement du CNCV - 2

- Le CNCV constitue des comités techniques sur les sujets retenus dans le plan d'action et élit en son sein un président et un rapporteur qui établit un calendrier de travail.
- Les groupes de travail sont coordonnés par le Secrétariat Exécutif et le Vice Président.
- Avis et recommandations du CNCV-Bénin, adoptés après analyse et vote à la majorité simple par les membres de droit du groupe.

# Fonctionnement du CNCV - 3

- Recommandations émises sont transmises au MS dans un délai de 15 jours par la Présidente du comité
- Une déclaration de confidentialité et d'absence de conflit d'intérêt est faite par les membres
- Règlement intérieur prévoit également des sanctions pour les membres irréguliers (exclusion d'un membre de droit après 3 absences consécutives à des réunions)
- Ressources financières: appui AMP et OOAS pendant 3 ans et relayé par l'ANV-SSP et autres partenaires intéressés

# Fonctionnement du CNCV - 4

- Mécanisme de suivi-évaluation
  - Plan de suivi évaluation des activités doit accompagner le plan annuel de travail
  - Une revue externe est prévue tous les 2 ans ;
  - Rapport annuel faisant synthèse des activités prévues et réalisées doit être fait.

# Fonctionnalité CNCV 2014-2015

Critères	Existence ou non	Commentaire
Dispositions légales ou administrative pour le comité	OUI	Arrêtés création, nomination, attribution & fonctionnement; Règlement intérieur
TDR écrites de façon formelle	OUI	TDR définis dans Projet descriptif au point 5 avec Rôles, mandat et Responsabilités et aussi dans le RI
Au moins 5 différentes expertises représentées par le membres	OUI	11 membres de droit de spécialités diverses et toutes différentes
Au moins une réunion par an	OUI	2 réunions annuelles planifiées
Ordre du jour et documents référence diffusés à temps (une semaine au moins)	OUI	Convocation et ordres du jour des réunions sont partagés 5-7 jours ouvrables à 'avance
Décèlement conflit d'intérêt	OUI	Prévu à la section règles d'éthique du règlement intérieur

# Principales activités menées 2014/2015 et résultats - 1

- Rédaction d'une note de recommandation sur l'introduction du VPI dans le PEV de routine et transmise au MS ;
- Avis rédigé sur le projet de démonstration de la vaccination contre le Virus du Papillome Humain (VPH) ;
- Rédaction des outils de fonctionnement avec leur validation (règlement intérieur, déclaration de conflit d'intérêt etc.)

# Principales activités menées 2014/2015 et résultats - 2

- Restitution des résultats de l'atelier de renforcement des capacités techniques du secrétariat exécutif aux autres membres du CNCV
- Tenue de 2 réunions ordinaires, 2 réunions extraordinaires et 4 réunions de travaux de groupe
- Rapport annuel des activités prévues et réalisées en 2014 .
- Validation du plan d'action 2015



# Principales difficultés rencontrées

- Conflits d'agenda des membres obligeant à des reports de réunions ;
- Retard à la signature de la convention tripartite (AMP/OOAS/MS) ayant perturbé quelque peu le bon fonctionnement du comité ;

# Soutien pays et partenaires

- CNCV-Bénin fait l'objet d'une attention particulière du Ministre de la santé ;
- Depuis sa genèse, le CNCV-Bénin bénéficie du soutien des partenaires tels que:
  - OOAS,
  - AMP,
  - OMS
  - UNICEF
- Un accent particulier mérite d'être mis sur l'assistance financière de l'OOAS et l'AMP pour le fonctionnement de ses 3 premières années.

# Perspectives

- Implication effective de l'Etat dans le fonctionnement pour rendre pérennes les activités du comité après le retrait des bailleurs ;
- Renforcement des capacités des membres du comité ;
- Mise en réseau avec les autres comités GTCV nationaux, régionaux et internationaux.

# Conclusion

- Nous remercions SIVAC/AMP pour cette initiative de soutenir la création et le renforcement des GTCV dans les pays à ressources limitées pour « une prise de décision dans la vaccination reposant sur des bases factuelles ».
- Nos remerciements également à tous les autres partenaires qui appuient cette initiative.



Je vous remercie.

NITAG, BRZZAVILLE/CONGO, 7-8 Mai 2015